



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/079/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par M. Laurent SANDRESCHI
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés
04.94.36.81.79-lsandreschi@mairie-toulon.fr

Publié Le

04 JUL. 2024

DECISION

Le Maire de TOULON soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/151/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que par acte notarié en date du 28 Juin 1991, la Ville est devenue propriétaire du lot n°5 de l'immeuble situé à TOULON (VAR) 12 Rue de Pomet,

Considérant que par bail d'habitation du 14 mai 2008, la Ville de TOULON a loué ledit lot, soit un appartement situé au 3ème étage, à Monsieur Ali BOUKRYATA,

Considérant la reprise de la libre disposition par la Ville de TOULON du lot n°4, soit un appartement situé au 2ème étage du même immeuble,

Considérant que ledit logement a été rénové, et compte tenu de la situation en étage inférieur au lot N°5, de la proposition de relogement à Monsieur BOUKRYATA,

Considérant l'acceptation de Monsieur BOUKRYATA quant à cette proposition de relogement,

DECIDE

DE CONCLURE avec Monsieur Ali BOUKRYATA, né le 29 octobre 1935 à CONSTANTINE (ALGERIE), demeurant à TOULON (VAR) 12 Rue de POMET, un bail d'habitation portant mise à disposition du lot N°4, soit un appartement au 2^{ème} étage de l'immeuble situé à TOULON (VAR) 12, Rue de Pomet.

Ce bail est consenti pour une durée de six ans, à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2030, et ce, moyennant un loyer mensuel de 300 euros, payable d'avance le 1^{er} de chaque mois, charges en sus, et d'un dépôt de garantie de 300 euros.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 04 JUIL. 2024

Transmis au contrôle de Légalité le : 04 JUIL. 2024

Publié le : 04 JUIL. 2024

Pour le Maire de Toulon
Geneviève LEVY
Adjoint au Maire
Délégué aux Propriétés Foncières



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N. 2024/079/AJ - Conclusion avec Monsieur Ali BOUKRYATA, né le 29 décembre 1935 à CONSTANTINE (ALGERIE), demeurant à TOULON (VAR) 12 Rue de POMET, d'un bail d'habitation portant mise à disposition du lot N.4, soit un appartement au 2ème étage de l'immeuble situé à TOULON (VAR) 12, Rue de Pomet.

Date de transmission de l'acte : 04/07/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/07/2024

Numéro de l'acte : 2024079AJ (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240704-2024079AJ-AR

Date de décision : 04/07/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations